

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 MANIFESTATIONS NAUTIQUES OU ACTIVITES MARITIMES</p>	 <p>NATURA 2000</p>
<p>PRÉFET DE LA VENDÉE</p>	<p>(Art R414-23 code de l'environnement)</p>	

Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 12 : « où trouver l'information sur Natura 2000 ? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. Il est à remettre avec votre déclaration.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

Pourquoi ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : **mon projet est-il susceptible d'avoir une incidences sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?**

Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, de vérifier l'absence de toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet à la **Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM de la Vendée** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Un guide méthodologique « Evaluation des Incidences Natura 2000 » est à votre disposition sur le site internet de la Préfecture de Vendée :

<http://www.vendee.gouv.fr/documents-supports-a793.html>

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique, responsable légal de l'association ou maire de la commune) :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : Fax :

Email :

Nom du projet :

.....

PREAMBULE

Mon projet doit-il faire l'objet d'une évaluation d'incidences sur un ou plusieurs site(s) Natura 2000 ?

Avant de démarrer un projet de manifestation ou d'activités nautiques en mer, l'organisateur ou le comité d'organisation doit se poser la question de savoir si **le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 met en œuvre le dispositif réglementaire consistant en l'élaboration de listes : liste nationale, liste de la Préfecture Maritime Atlantique et 2 listes locales; et précisant les différents programmes et projets devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Vous trouvez une synthèse de ces listes en annexe 1 du présent formulaire.

- Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée
- Mon projet relève d'une de ces listes, vous devez continuer l'évaluation :
- Liste nationale : item n°
 - Liste Préfecture Maritime Atlantique : item n°
 - Liste locale 1er décret : item n°
 - Liste locale 2e décret : item n°

ETAPE 1

Mon projet et NATURA 2000

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

a. Manifestation / Activité nautique

Préciser le type de manifestation ou activité nautique envisagé :

- délivrance d'un titre national ou international
- concerne les engins motorisés

→ Joindre une description détaillée (ex : nombre et durée prévue des parcours) sur papier libre en complément à ce formulaire

b. Localisation et cartographie

- Délimitation de la zone concernée par le projet et du circuit/itinéraire envisagé (provisoire, permanent...)

→ Joindre une carte de localisation précise du projet de la manifestation sur une photocopie de carte SHOM au 1/25000e en indiquant les emprises temporaires, les coordonnées géodésiques, la distance au rivage, les profondeurs minimales et maximales, les éventuels amers.

- Le projet est situé :

Nom de la (des) commune(s) : N° Département :

Lieu-dit :

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : FR.....

n° de site(s) : FR.....

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR52----)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR52----)

...

Lien internet : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

1-Emprises au sol et en mer de la manifestation (si connue) : (m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

temporaire (ex : balisage temporaire)

< 100 m²

de 100 à <1 000 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

> 10 000 m² (> 1 ha)

permanente :

< 100 m²

de 100 à <1 000 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

> 10 000 m² (> 1 ha)

Surface totale :

< 100 m²

de 100 à <1 000 m²

de 1 000 à < 10 000 m² (1 ha)

> 10 000 m² (> 1 ha)

2- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

3- Nombre de participants :.....

Nombre de spectateurs :

4- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : parking, zone de regroupement/rassemblement, zone de stockage, balisage en mer, équipements (protection, signalisation,...) etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....

→ Joindre un plan descriptif du projet avec description des éventuelles phases d'installation en mer de poses de bouées

d. Durée prévisible et période envisagée de la manifestation ou de l'intervention :

1- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

2- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 mois à < 1 an

de 1 an à < 5 ans

permanent

3- Période ou date précise si connue :
(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante(s) :

- Printemps
 Été

- Automne
 Hiver

4- Fréquence :

- unique
 chaque mois

- chaque année
 autre
(préciser) :

5- Etat des lieux des autres manifestations observées sur la zone afin d'apprécier les effets cumulatifs :

.....
.....

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu (eau, air, sol et sous-sol de la mer) durant sa préparation ou son déroulement (exemple : traitement chimique, rejets de gaz, d'eau, poussières...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

.....
.....
.....
.....

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : (en TTC)
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 €
 de 5 000 à < 20 000 €

- de 20 000 € à < 100 000 €
 > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est la zone pouvant être impactée par le projet et concernée par la nature du projet et par les milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

Une manifestation nautique en mer peut avoir des incidences à terre (présence de spectateurs, notamment). Aussi, il est indispensable d'intégrer cet élément dans la zone d'influence

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- rejets dans le milieu marin
- prélèvements d'eau
- prélèvements d'autres ressources naturelles (à préciser : granulats, terres végétales...)
-
- houle, vagues
- rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- risque d'abordages
- modifications du sous-sol marin
- dépôts de sédiments
- pollutions possibles
- déchets et rejets en mer consécutifs à une manifestation (ex : signalétique, déchets plastique...)
- piétinements
- bruits
- animations / phénomène sonore et lumineux (ex : feux d'artifice, démonstration fusées de détresse...)
- Autres incidences

Au regard de ces questions, expliquer la zone d'influence que vous avez déterminée :

.....

Conclusions ETAPE 1

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
- Oui . Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

ETAPE 2

Incidence(s) potentielle(s) de mon projet

1- Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

2-1-1- USAGES des espaces terrestres ou marins :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- chasse sous marine
- conchyliculture
- sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- plage / Dune
- perturbations diverses (inondation, incendie...)
- construite (ex : parking) :
- non naturelle (ex : dépôt) :
- plongée sous-marine
- baignade
- pêche de loisir (embarquée, pêche à pied)
- pêche professionnelle

- base nautique
- planches à voile, surf
- kitesurf
- jetski, ski nautique ou autres engins tractés
- navigation de plaisance (voile, moteur)
- Autre (préciser l'usage) :
- Aucun

Commentaires :

.....

2-1-2 - MILIEUX NATURELS ET ESPECES présents sur la zone d'influence :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction des documents à votre disposition (Documents d'objectifs, cartographie des habitats et des espèces...), et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Définitions :

Le Document d'Objectifs (DOCOB) définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Il est validé par le préfet.

Espèce d'intérêt communautaire (Définition juridique) :

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

Un habitat naturel d'intérêt communautaire est un habitat naturel, terrestre ou aquatique, en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des neuf régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire :

Habitat ou espèce en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalé par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore »).

Etat de conservation :

Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Lien internet : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r259.html>

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE DE MILIEUX NATURELS		Cocher si présent	En cas de présence d'habitats d'intérêts communautaires, les nommer et préciser s'ils sont prioritaires
Milieus rocheux	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Grotte		
	Éboulis		
	Bloc		
	Autre :.....		
Zones humides	Fossé		
	Cours d'eau		
	Étang		
	Tourbière		
	Gravière		
	Prairie humide		
	Autre :.....		
Milieus littoraux et marins	Falaise et récif		
	Grotte		
	Herbier		
	Plage et banc de sable		
	Dune		
	Vasière		
	Lagune		
	Forêt		
	Autre :.....		
Autre type de milieu	Tunnel		
	Autre :.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPE D'ESPÈCES	Nom de l'espèce d'intérêt communautaire	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Invertébrés			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

2- Incidences potentielles du projet

On pourra se référer au tableau de synthèse des incidences potentielles des différents types d'activités avec exemples (cf : Guide méthodologique)

Exemples : piétinement, circulation, perturbation sonore, construction.....

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- Réversible
- Irréversible

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Réversible
- Irréversible

.....

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

- Réversible
- Irréversible

.....

Effets cumulées avec mes autres projets antérieurement déclarés :

- Non
- Oui

A préciser :

Conclusions ETAPE 2

Le projet peut-il avoir des incidences probables sur le ou les sites Natura 2000 ?

- Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
- Oui . Il est nécessaire de compléter la partie suivante

ETAPE 3

Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles identifiées (dégradation, perturbation ...)

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou supprimer les effets (ex : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives...)

- Exposé argumenté des mesures :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conclusions générales

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significatives de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il toujours susceptible d'avoir des incidences pendant ou après sa réalisation, ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces , est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis à la Délégation à la Mer et au Littoral de la Vendée (adresse ci-dessous)

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre (voir le guide méthodologique). Le projet ne pourra être autorisé que sous réserve de respecter des conditions particulières. Un dossier plus poussé doit être réalisé par l'organisateur de la manifestation ou l'activité nautique. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis à la Délégation à la Mer et au Littoral de la Vendée (adresse ci-dessous)

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Cachet :

Nb : Rappel des pièces à joindre :

- Tous projets :

- Descriptif du projet
- Carte de localisation précise du projet
- Copie d'une carte SHOM au 1/25 000e délimitant la zone d'influence du projet
- Plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral...)

- Projets impactant un site Natura 2000 :

- Carte de localisation approximative des milieux et des espèces
- Photos du site (sous format numérique de préférence)

- Adresse où transmettre votre dossier :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral
1, quai Dingler – BP 10366
85108 LES SABLES D'OLONNE Cedex

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Sur le site internet Portail Natura 2000 :
<http://www.natura2000.fr/>
- Sur le site internet de la Préfecture de Vendée :
<http://www.vendee.gouv.fr/natura-2000-r184.html>
- Sur le site internet de la DREAL des Pays de la Loire :
<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r259.html>
- Sur le site Internet du Muséum National d'Histoire Naturelle :
<https://www.mnhn.fr/>
- Sur le site Internet de l'Atelier Technique des Espaces Naturels :
<http://www.espaces-naturels.fr/>
- Sur le site Internet du Conservatoire Botanique National de Brest :
<http://www.cbnbrest.fr/>
- Sur le site Internet du Forum des marais atlantiques :
<http://www.forum-zones-humides.org/>
- Sur le site Internet de l'Agence des Aires Marines Protégées :
<http://www.aires-marines.fr/>
- Sur le site Internet de Géoportail :
<https://www.geoportail.gouv.fr/>
- Sur le site Internet d'IFREMER :
<https://wwz.ifremer.fr/>
- Sur le site Internet d'Information Publique Environnementale :
<https://www.toutsurlenvironnement.fr/>